

# Bilan de l'enquête sur le Blaireau européen (*Meles meles*)

*Année 2017*



© J.P BEDEZ

**GEPMA**  
Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace

Réalisé avec le soutien de :



J'agis pour la nature  à l'initiative de la  
FONDATION  
POUR LA NATURE  
ET L'HOMME

Février 2018 - GEPMA

Association agréée au titre de la protection de la nature et de l'environnement Inscrite au Tribunal d'Instance de Strasbourg  
- LXVII n°113 - SIRET : 41871664300022

## Sommaire

<b>I)</b>	<b>Quelques mots sur le blaireau .....</b>	<b>3</b>
<b>II)</b>	<b>Rappel du protocole de suivi.....</b>	<b>4</b>
<b>III)</b>	<b>Résultats 2017.....</b>	<b>5</b>
1)	Les sites recensés et suivis en Alsace .....	5
a)	L'évolution du nombre de sites recensés et suivis depuis 2003 .....	5
b)	La répartition géographique des sites recensés dans la région .....	7
2)	Le taux d'occupation (ou taux d'activité) depuis 2005 .....	9
3)	Les perturbations constatées .....	11
a)	L'évolution depuis 2005.....	11
b)	La localisation des dérangements.....	12
c)	Les causes de dérangements .....	14
4)	Les dégâts dus au blaireau.....	15
a)	L'évolution depuis 2009.....	15
b)	La localisation des dégâts .....	15
5)	L'importance du suivi pluriannuel .....	16
6)	D'autres informations sur les terriers suivis en 2017.....	17
a)	Un terrassier hors du commun .....	17
b)	Une cohabitation pacifique.....	17
c)	L'emplacement des terriers .....	18
<b>IV)</b>	<b>Informations complémentaires .....</b>	<b>18</b>
1)	Transmission des données.....	18
2)	SIBA, Biodiv'Alsace et le nouvel observatoire régional pour la biodiversité.....	19
3)	Médiation .....	19
<b>V)</b>	<b>Conclusion.....</b>	<b>21</b>
<b>VI)</b>	<b>Remerciements .....</b>	<b>21</b>
<b>VII)</b>	<b>Contact .....</b>	<b>22</b>
<b>VIII)</b>	<b>Bibliographie .....</b>	<b>22</b>

## I) Quelques mots sur le blaireau

Le Blaireau européen (*Meles meles*) est un animal très discret présent sur tout le territoire français. Son mode de vie est principalement nocturne, ce qui le rend difficile à observer. De jour, seule la découverte des différentes traces et indices laissés par son activité aux abords de son terrier suggère sa présence : coulées, empreintes, gros tas de déblais, latrines ou encore fosses de toilette. L'évaluation des populations de blaireaux et de leur dynamique se fait donc indirectement par un suivi régulier des indices de présence autour des terriers.

La plupart de ces terriers possèdent entre 1 et 30 gueules (ou entrées), et la moyenne est d'environ 5 trous (Do Linh San, 2006). Il existe deux types de terriers : principaux et secondaires. Les terriers principaux possèdent un grand nombre de gueules : certaines sont utilisées, d'autres non, mais le terrier est occupé en permanence. Les terriers secondaires possèdent également plusieurs entrées, mais leur utilisation n'est pas continue. Chaque type de terrier a ses fonctions associées. Les terriers principaux servent surtout de gîte de reproduction et sont utilisés par la majorité des individus d'un clan durant l'hiver. Les terriers secondaires ont diverses fonctions. Ils peuvent abriter des animaux qui ont été chassés du terrier principal, faire office de lieu de mise bas pour les jeunes femelles, servir de refuges lors d'un dérangement ou encore de lieu de repos. La taille des terriers n'est pas liée au nombre d'animaux qui l'occupent, mais à l'instinct naturel des blaireaux au creusage, en rapport avec les caractéristiques locales du sol et la durée d'occupation du site.

En Alsace, bien que les populations de blaireaux se soient reconstituées depuis l'interdiction du gazage en 1988, de nombreuses menaces continuent à peser sur le mustélide : la mortalité routière, la fragmentation et la destruction de ses habitats ainsi que les actes de malveillance. De plus, le blaireau est toujours inscrit sur la liste des espèces « chassables » dans le Haut-Rhin, alors qu'il a été retiré de cette liste depuis 2004 dans le Bas-Rhin (Art. R.424-5 C. env). N'étant pas considéré comme « nuisible », le piégeage de l'espèce est par conséquent interdit en France (Art. R.427-6 C. env). Afin de mieux connaître et protéger les populations alsaciennes, le GEPMA a mis en place un protocole de suivi du blaireau en 2003 (GEPMA, 2004). La production de données scientifiques régulières est donc nécessaire pour faire évoluer les connaissances sur cette espèce.

## II) Rappel du protocole de suivi

L'Enquête Blaireau est basée sur le suivi des terriers par un grand nombre de bénévoles sur le long terme. Elle a pour vocation d'accumuler des informations sur l'ensemble des terriers de blaireaux connus en Alsace.

Chaque année de nouveaux complexes de blaireaux sont découverts et sont transmis au GEPMA par les bénévoles du suivi grâce aux **fiches de description papiers ou informatisées**. Après vérification, celles-ci sont enregistrées avec leurs descriptions dans une base de données. Il existe aussi le **site internet [faune-alsace.org](http://faune-alsace.org)**, accessible à tous, qui permet d'enregistrer des données naturalistes précises. Des observateurs, autres que les bénévoles impliqués dans le suivi blaireau, peuvent donc participer indirectement à ce suivi si les informations transmises sont assez complètes (localisation exacte et informations relatives au terrier) pour être inscrites dans la base de données.

Par la suite, le terrier est contrôlé idéalement **deux fois par an** (printemps/automne) par un observateur bénévole grâce aux **fiches de suivis papiers ou informatisées**.

Chaque observateur est responsable du suivi d'un ou de plusieurs terriers et relèvera différents critères pour s'assurer de la présence ou non du blaireau sur le site : statut du terrier (actif, inactif, détruit), taille du terrier, indices de présence (empreintes, litière, déblais frais, etc.), occupants etc. Le relevé d'éventuelles traces de dérangements sur le terrier ou des dégâts occasionnés par le blaireau sont des données importantes. Elles permettent de mieux appréhender la cohabitation homme/animal et de passer le relais au pôle « Médiation Faune Sauvage » en cas de problème (voir p 19).

### III) Résultats 2017

#### 1) Les sites recensés et suivis en Alsace

##### a) L'évolution du nombre de sites recensés et suivis depuis 2003

Le nombre de terriers recensés en Alsace a augmenté au fil des années pour être aujourd'hui **huit fois supérieur** au nombre de terriers connus lorsque le premier suivi a débuté en 2003 (Graphique 1). Cette constatation est valable pour les deux départements (67 et 68), même si le nombre de données récoltées est plus faible dans le Haut-Rhin. En 14 ans, le nombre de terriers découverts est en pleine expansion - ceci grâce à l'implication et à la volonté des bénévoles de plus en plus nombreux à donner de leur temps pour renforcer les connaissances sur le Blaireau européen en Alsace. Cet important effort de prospection donne des résultats visibles et nous conforte dans l'idée de continuer ce suivi.



© Isabelle Kieffer

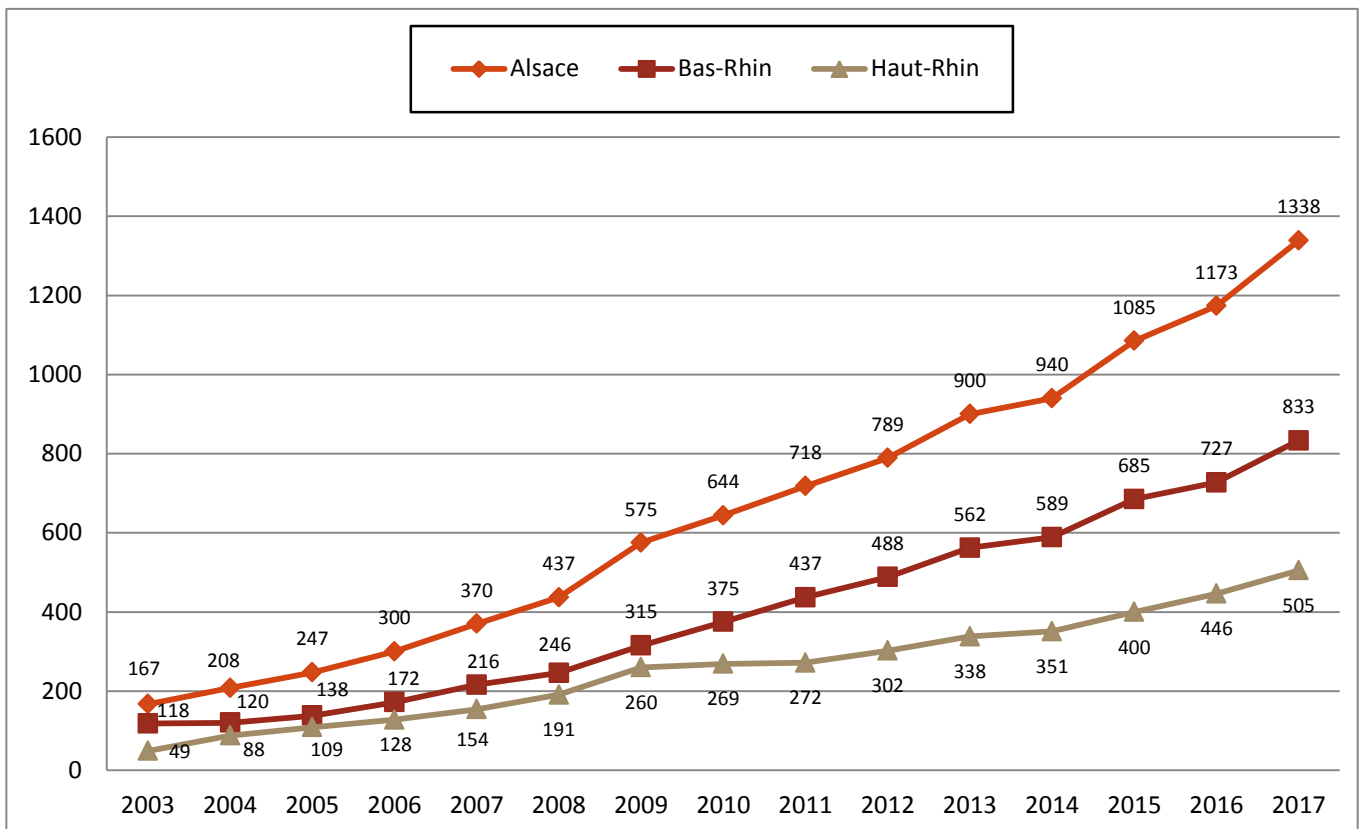
À l'issue de l'année **2017**, un total de **1338 terriers** a été référencé par l'enquête du GEPMA dans toute l'Alsace, contre 1173 en 2016 (**+12.3%**) (Graphique 1). Ces terriers se répartissent de la façon suivante : **833** dans le Bas-Rhin (**+12.7%**) et **505** dans le Haut-Rhin (**+11.7%**) (Graphique 1). Cette évolution, qui figure parmi les plus importantes depuis le début de ce suivi, résulte de l'ajout dans la base de données de terriers nouvellement découverts, mais aussi de la suppression de sites détruits ou mal localisés.

Parmi ces 1338 sites, **680** d'entre eux ont été **suivis par des bénévoles en 2017**, ce qui correspond à **50.8%** des sites connus (Carte 1). En 2016, c'était 597 terriers qui avaient été suivis, soit 50.9% des sites connus. La dynamique du suivi s'est donc maintenue cette année. Le nombre de sites suivis en 2017 est de **474** terriers dans le Bas-Rhin (427 en 2016) et de **206** dans le Haut-Rhin (170 en 2016). Un déséquilibre est constaté entre les deux départements concernant le nombre de terriers suivis. En effet, dans le Bas-Rhin, près de **56.9%** (58.7% en 2016) des terriers connus sont suivis tandis que dans le Haut-Rhin la proportion est de **40.7%** (38% en 2016). Nous pouvons attribuer cette différence au nombre moins important de bénévoles dans le Haut-Rhin (26) que dans le Bas-Rhin (53) qui ont

participés à l'enquête cette année. Il faut donc continuer les efforts entrepris afin de favoriser la dynamique du réseau dans le Haut-Rhin.

Cependant, des sites supplémentaires devraient être suivis en 2018 grâce à l'arrivée de nouveaux observateurs et au maintien, voire à l'augmentation, du nombre de terriers pris en charge par les bénévoles de l'association.

**Remarque :** pour augmenter cette proportion de sites suivis, les terriers sans observateurs ont été listés et proposés aux bénévoles en début d'année 2017. Elle comprend les terriers pour lesquels les observateurs ne peuvent pas poursuivre le suivi, ainsi que ceux qui n'ont pas été suivis les deux dernières années. Le but étant de redynamiser l'enquête et d'optimiser l'effort de suivi.

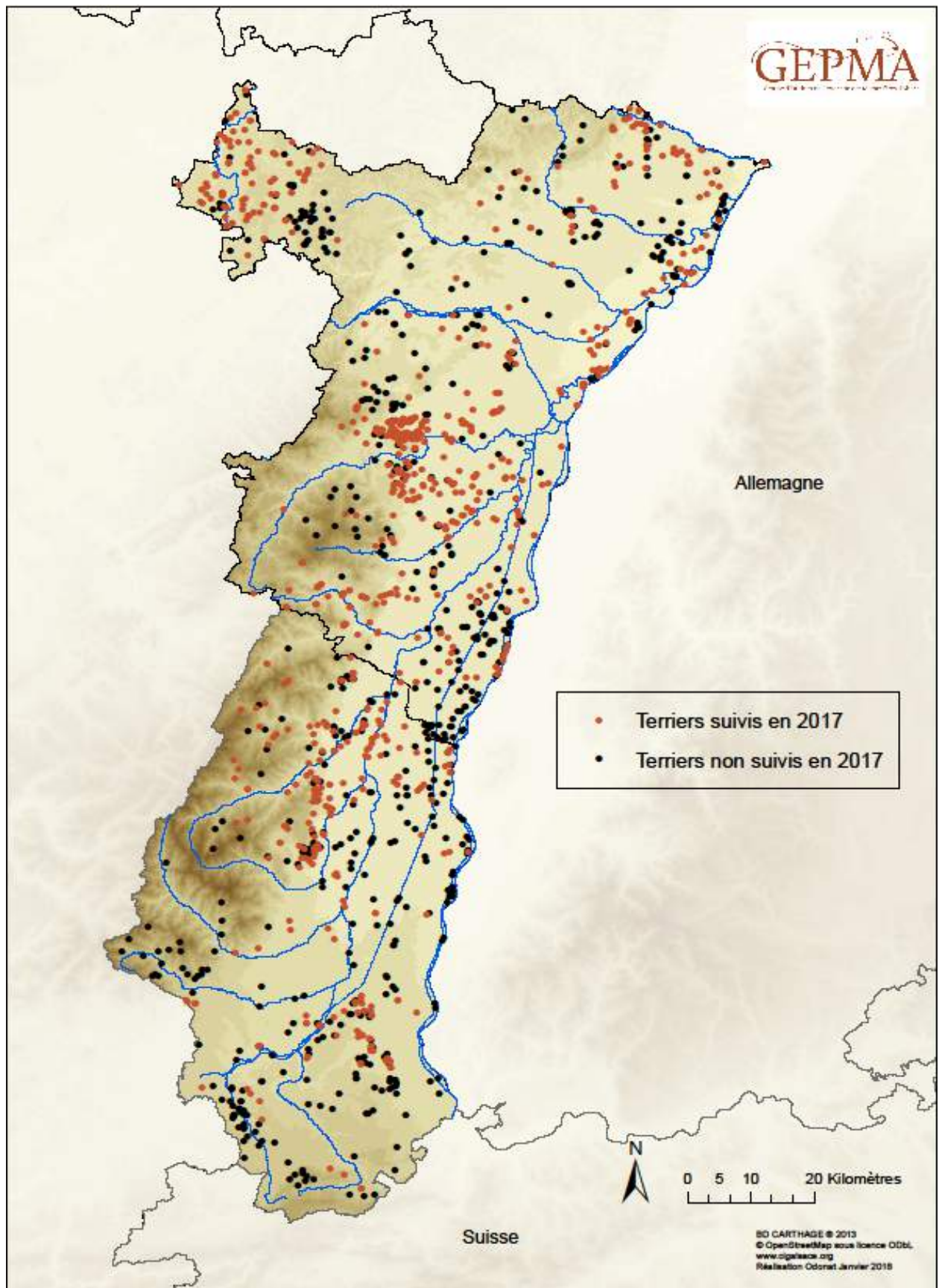


**Graphique 1 :** nombre de terriers de blaireaux recensés en Alsace entre 2003 et 2017.

## **b) La répartition géographique des sites recensés dans la région**

Au début de l'enquête, la majorité des sites connus étaient situés en plaine (Carte 1). Aujourd'hui des unités géographiques autrefois délaissées comme le Sundgau, le Jura alsacien ou l'Alsace Bossue, sont également prospectées (Carte 1). De nouveaux terriers sont donc recensés puis suivis, grâce aux importants efforts de prospection des bénévoles locaux.

Certaines zones restent moins bien couvertes, notamment les grands massifs forestiers présents dans le massif vosgien (Carte 1). Ce constat s'explique par le fait que la prospection et la découverte de terriers dans ce type de milieux est plus difficile mais également parce que la densité de blaireaux y est plus faible dans l'ensemble.



Carte 1 : recensement des terriers de blaireau en Alsace et état de leur suivi en 2017.



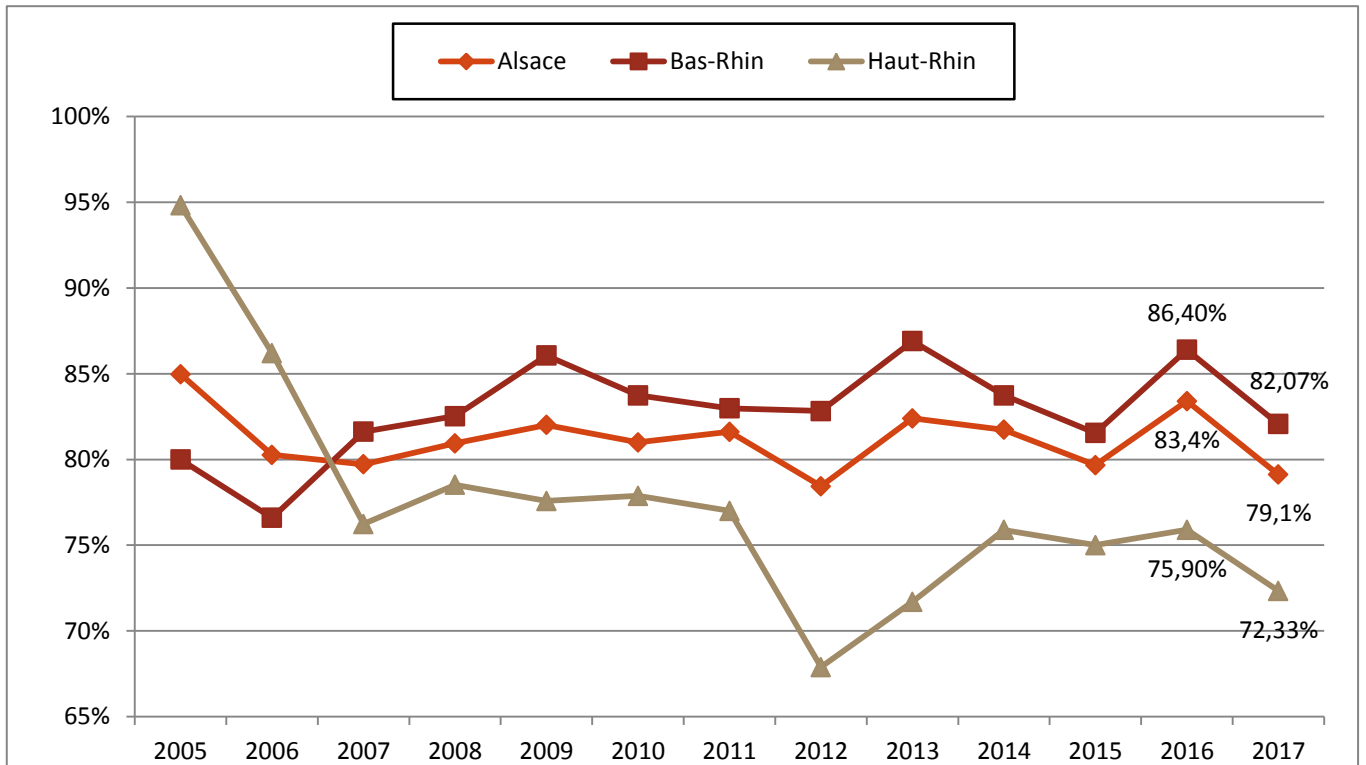
## 2) Le taux d'occupation (ou taux d'activité) depuis 2005



Entre 2005 et 2017 en Alsace, le taux d'activité des terriers varie entre 78% et 85% d'activité. **La population de blaireaux semble donc relativement stable à l'échelle régionale.**

En 2017, ce taux est de **79.1%** (Graphique 2). Dans le Haut-Rhin, **72.3%** des terriers montraient des signes d'activité contre **82%** dans le Bas-Rhin (respectivement 75.8% et 83.4% en 2016) (Graphique 2). Cette différence d'activité entre les deux départements est constatée chaque année depuis 10 ans. En supposant le comportement et l'habitat des blaireaux identiques entre ces deux départements, cette constatation pourrait refléter le statut « espèce chassable » du blaireau dans le Haut-Rhin. Chaque année, une partie de la population de blaireaux est tuée à la chasse, soit autant d'individus qui ne reviendront pas dans leur terrier.

Le fort taux d'occupation constaté en 2005 puis sa baisse l'année suivante, sont probablement liés à l'inertie nécessaire à la mise en place du protocole de suivi. En effet, si la probabilité de découvrir un site actif est plus importante que celle de trouver un site inactif, il est également plus probable que l'information remonte et soit transmise si le site est occupé. Avec le temps et un grand effort de recensement des terriers et de suivis, ces facteurs sont devenus moins perceptibles.



**Graphique 2** : taux d'occupation des terriers suivis entre 2005 et 2017.

### 3) Les perturbations constatées

#### a) L'évolution depuis 2005

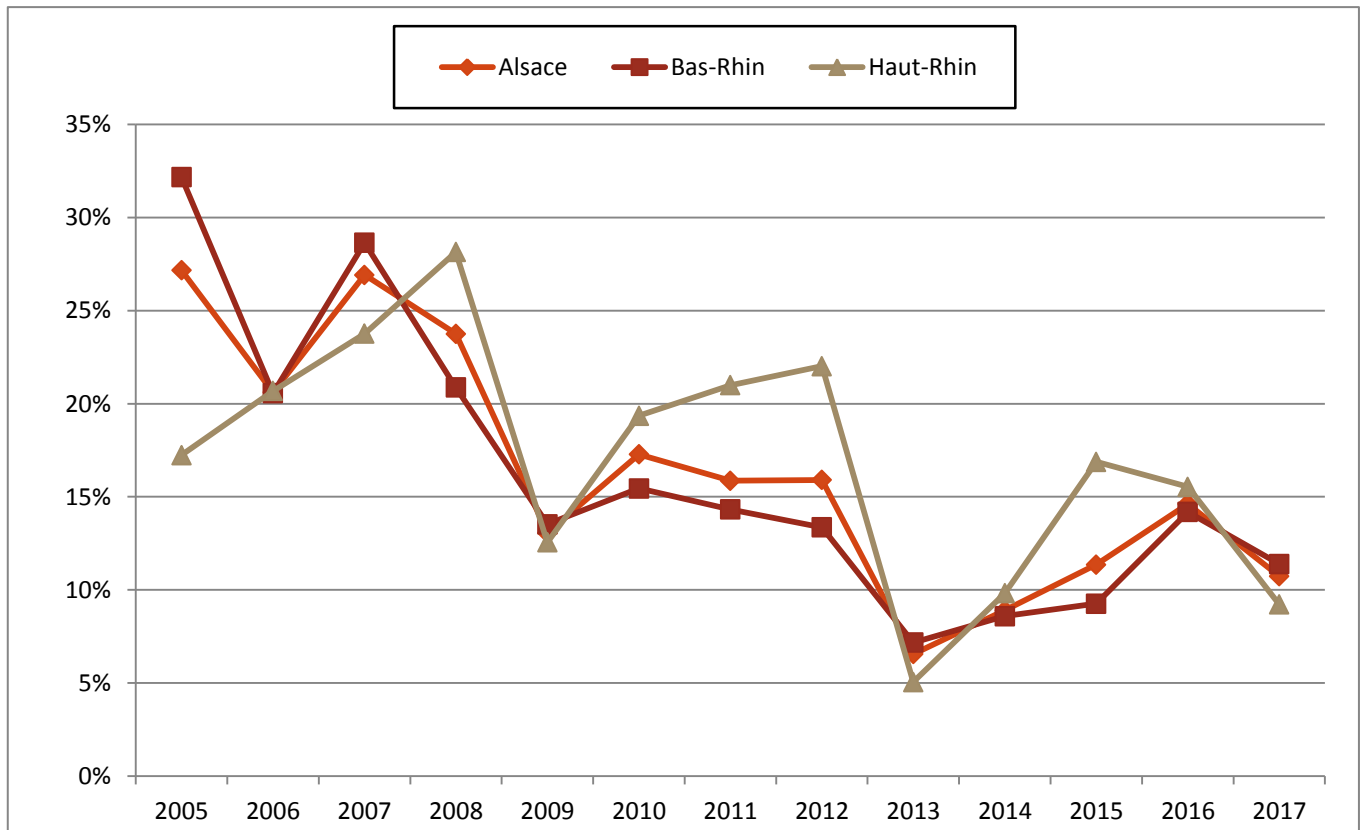


© Jérémy LA MOTTE

Nous pouvons observer une diminution globale de la proportion des terriers ayant subi une perturbation depuis 2005 en Alsace (Graphique 3). Au début de l'étude, nous avons constaté que près d'un tiers des terriers suivis (27.17%) avaient subi une perturbation au cours de l'année. Cette proportion a largement diminué jusqu'à atteindre un minimum de 6.55% des terriers en 2013 (Graphique 3). Après avoir de nouveau légèrement augmenté, la proportion des terriers perturbés diminue depuis deux ans pour arriver à **10,74%** des terriers suivis en 2017. Cette diminution n'est donc pas linéaire mais, au contraire, nous pouvons observer des cycles d'augmentation et de diminution tous les 5 ans même s'ils semblent difficilement interprétables.

**En 2017, 73 dérangements** ont été relevés en Alsace (contre 106 en 2016), soit **10,7%** des sites suivis (contre 17.8% en 2016). Cette diminution est constatée dans les deux départements : **11.4%** des terriers suivis dans le Bas-Rhin et **9.2%** dans le Haut-Rhin ont été perturbés contre respectivement 14.2% et 15.5% en 2016 (Graphique 3). Globalement, depuis une dizaine d'année, nous pouvons constater qu'il y a davantage de perturbations dans le Haut-Rhin que dans le Bas-Rhin. Cette légère différence pourrait être expliquée par le statut d'espèce « non chassable » du blaireau dans le Bas-Rhin au vu de la part non négligeable des perturbations liées aux activités cynégétiques.

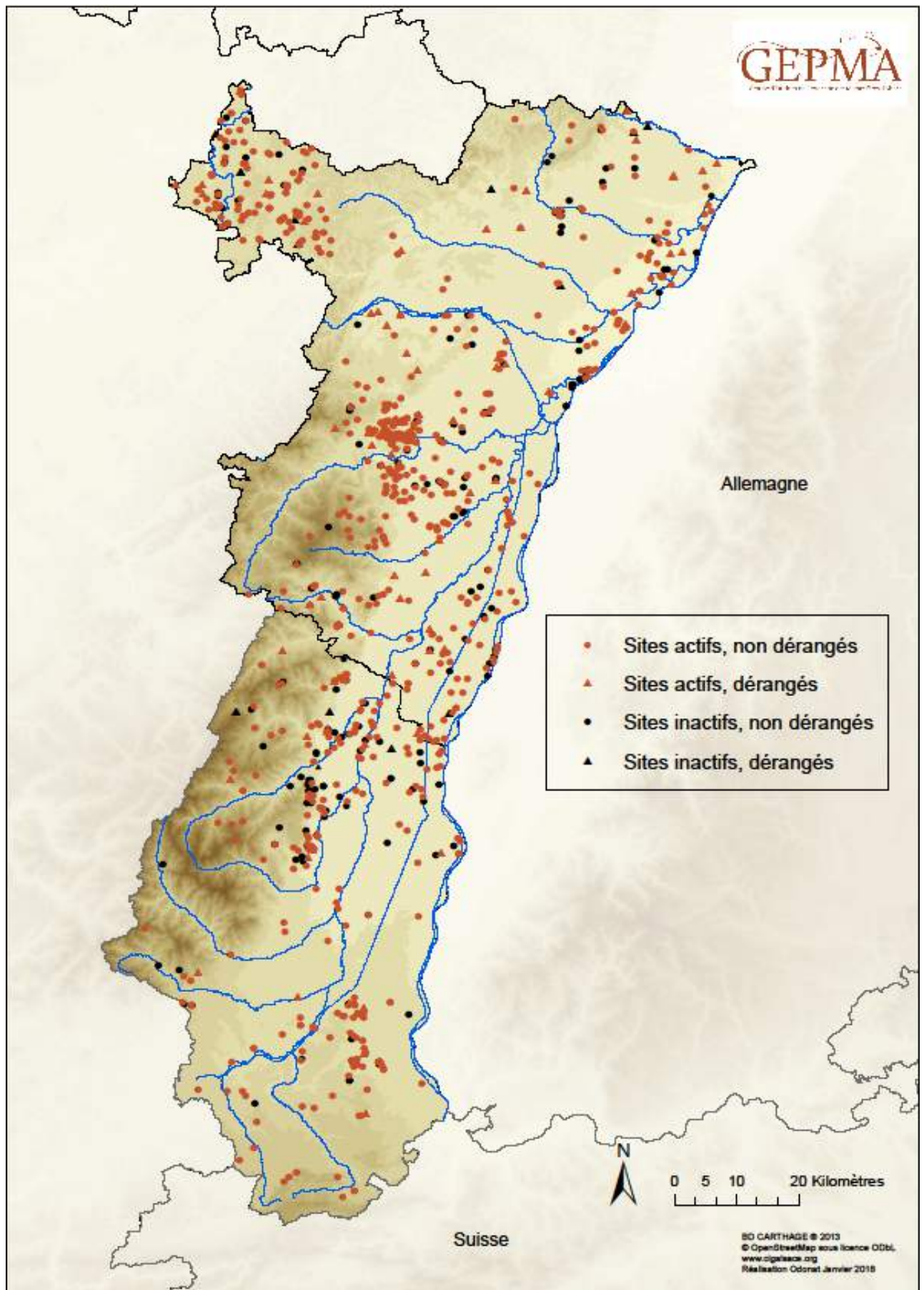
Ces chiffres reflètent la problématique de cohabitation entre l'homme et le blaireau et montrent bien que l'acceptation du mustélide est encore difficile, que ce soit auprès des particuliers que des professionnels. Mais la diminution globale démontre le travail important du pôle « **Médiation Faune Sauvage** » pour trouver des solutions à ces problèmes de cohabitation.



**Graphique 3** : taux de perturbation des terriers suivis entre 2005 et 2017.

### b) La localisation des dérangements

Les dérangements sont relevés dans toute la région et ne se concentrent pas particulièrement sur certaines zones (Carte 2). Ce qui illustre un problème de cohabitation assez général à l'échelle régionale et montre qu'il y a encore des efforts de communication à faire autour de cette espèce. On note toutefois que les bénévoles du suivi blaireau font non seulement un travail essentiel de suivi sur le terrain, avec la remontée des informations, mais aussi de communication puisque leur entourage est souvent sensibilisé aux problématiques concernant le blaireau.



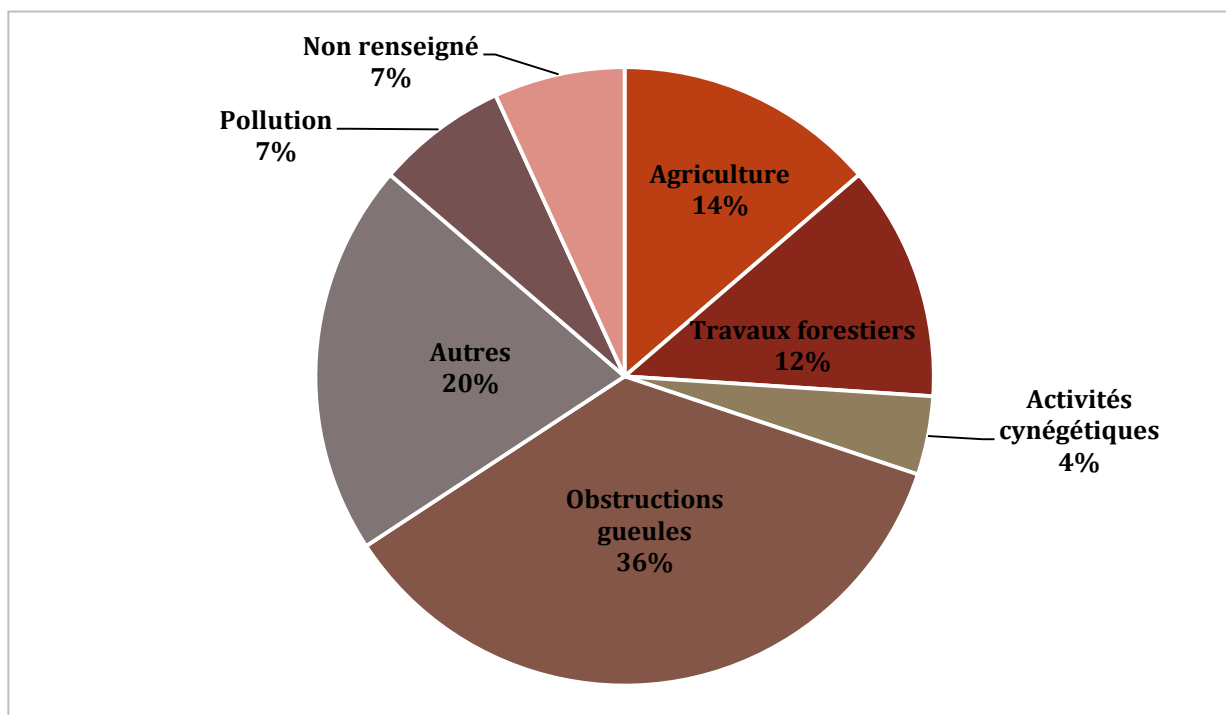
**Carte 2** : statut et dérangements des terriers de blaireau suivis en 2017.

### c) Les causes de dérangements

Contrairement à 2016 où **les travaux forestiers** représentaient la cause principale de dérangements, cette année il s'agit de **l'obstruction de gueules (36%)**. À l'instar de 2016, **les activités agricoles** constituent une part importante des perturbations avec **14%** (Diagramme 1), tandis que les dégâts occasionnés par **l'activité cynégétique** ont largement diminué en passant de 15% en 2016 à **4%** en 2017. **D'autres dérangements** de natures très diverses ont augmenté et constituent une part importante des dégâts pour l'espèce. Il s'agit par exemple de dérangements par les quads et motocross ou de l'utilisation du site comme une décharge de déchets verts.

Les proportions des différents facteurs de dérangement varient d'une année à l'autre. Cette constatation nous indique que les dangers anthropiques (involontaires ou intentionnels) du blaireau sont multiples et varient au cours du temps sur l'ensemble du territoire alsacien. Il est donc essentiel de rester vigilant et de continuer le travail de médiation auprès du plus grand nombre (agriculteurs, forestiers, promeneurs etc.) pour arriver à une cohabitation entre l'homme et le blaireau.

Une affiche spécialement dédiée aux terriers victimes de perturbations anthropiques récurrentes, a été mise au point : l'affiche « **surveillance** ». Si l'un des terriers que vous suivez se retrouve dans ce cas, demandez-la au GEPMA. Vous pourrez l'imprimer, éventuellement la plastifier, et l'afficher au niveau des terriers à problèmes, afin de décourager les personnes mal intentionnées qui se sentiront surveillées.



**Diagramme 1** : différents types de dérangements relevés sur le terrain en 2017.

#### 4) Les dégâts dus au blaireau

##### a) L'évolution depuis 2009



© Jérémy LA MOTTE

Remarque : il est important de noter que la notion de dégât imputé au blaireau, que nous présentons dans cette partie, correspond à la présence de gueule ou d'activité du blaireau sur une structure ou un lieu utilisé par les humains. Cette présence n'induit pas systématiquement une dégradation de la fonction de cette structure ou de ce lieu. Ainsi, les dégâts réellement dommageables pour le propriétaire ne représentent qu'une partie des résultats que nous vous présentons sans que nous puissions l'estimer.

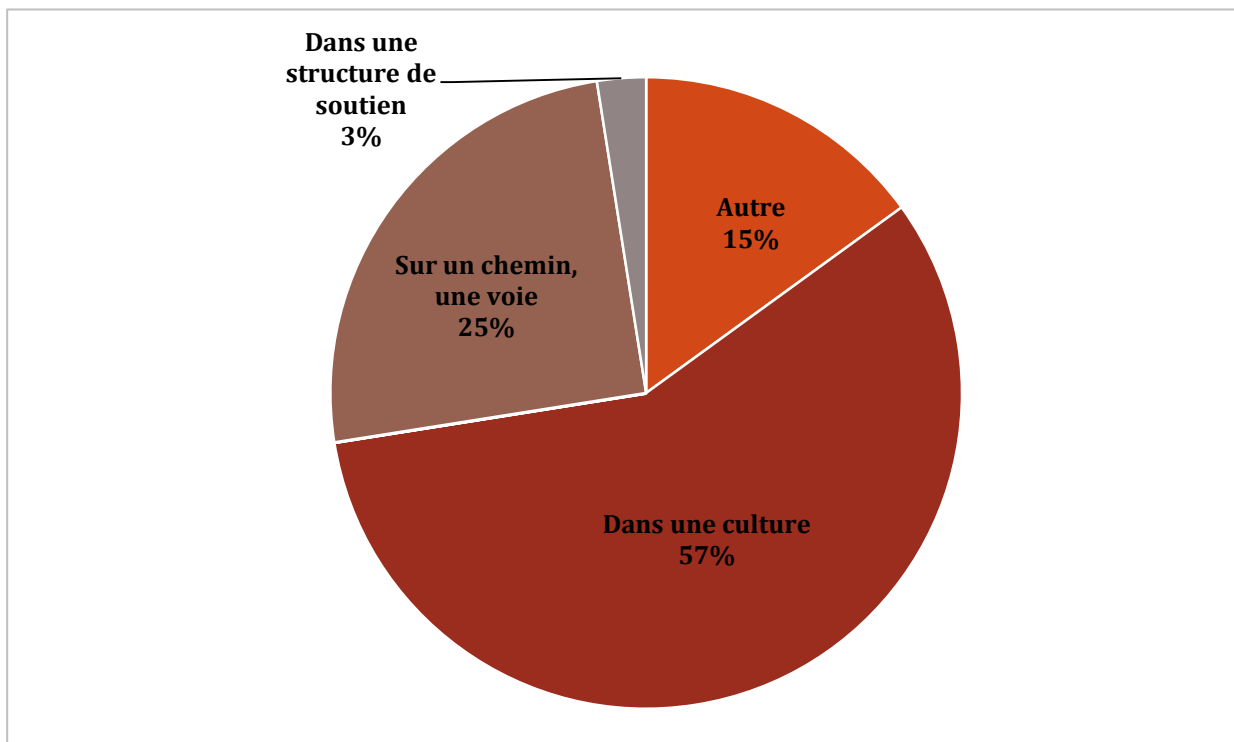
Lors du suivi des terriers de blaireaux, les observateurs relèvent également les dégâts causés par les activités de celui-ci. En Alsace entre 2009 et 2013, les sites où des dégâts avaient été constatés variaient entre 3 et 4.5% des terriers suivis. Ces dernières années, la proportion de ces dégâts a augmenté pour atteindre un maximum en 2016, avec 11% des terriers suivis. Cette tendance s'est interrompue cette année puisque des dégâts associés au blaireau ont été identifiés pour **5.9%** des terriers suivis.

##### b) La localisation des dégâts

À l'instar des dernières années, plus de la moitié des dégâts constatés concernent les cultures (**57%**) (Diagramme 2). Ce sont généralement une ou plusieurs gueules que l'on retrouve en bordure ou au sein de l'exploitation. La présence de gueules pose

principalement un problème pour la circulation des engins agricoles sur la parcelle (risque d'effondrement et de renversement). Le blaireau cause aussi des dégâts lorsqu'il vient s'alimenter sur l'exploitation. Cependant, son impact sur la récolte est minime et n'est pas comparable à ce que peut engendrer une harde de sangliers. Généralement, le terrier existait avant la culture, cette-dernière ayant sûrement pris la place d'un bosquet, d'un talus, d'une haie, voire d'une parcelle forestière.

Il arrive aussi que le blaireau creuse son terrier (ou une partie) sur un chemin (**25%**) ou dans des structures de soutien (**3%**) (Diagramme 2). Certains cas de figure peuvent être dangereux puisque les trous des blaireaux peuvent conduire à l'affaissement de la voie ou d'une structure. C'est la raison pour laquelle il est important de renseigner ces informations liées aux dégâts et de préciser leurs caractères. Dans certains cas, **le pôle « Médiation Faune Sauvage »** peut proposer des solutions concrètes aux professionnels ou aux particuliers avant que la situation ne devienne problématique.



**Diagramme 2** : différents types de dégâts relevés sur le terrain en 2017.

## 5) L'importance du suivi pluriannuel

Idéalement, nous préconisons de suivre les terriers deux fois par an. Parmi les 680 terriers suivis cette année, **132** ont été analysés au moins deux fois soit **19.7%** des terriers suivis en 2017. D'après les informations fournis par ces différents passages, il apparaît que



pour **14.9%** d'entre eux, l'activité du terrier (actif ou non) ait changé entre les deux passages. De la même façon, pour **20.9%** des terriers, il y a une différence au niveau des perturbations constatées entre le premier et le deuxième passage. Concernant les dégâts, la différence se retrouve chez **8.9%** des terriers.

À première vue, ces résultats pourraient représenter une imprécision quant aux taux réels d'occupations, de perturbations subies et de dégâts occasionnés par les blaireaux. Le suivi pluriannuel permettrait donc d'être davantage informé des problèmes de cohabitation avec l'espèce, qui, grâce au pôle « **Médiation Faune Sauvage** » pourraient être atténués.

Par ailleurs, le comportement de l'espèce pourrait apporter une explication à cette différence d'activité. Les blaireaux n'utilisent certains terriers qu'occasionnellement pour faire office de lieu de mise bas pour les jeunes femelles ou servir de refuges lors d'un dérangement par exemple. Ces terriers peuvent eux aussi être constitués de plusieurs gueules et seule leur utilisation discontinuée dans l'année est un critère pour les qualifier de terriers secondaires. Le suivi pluriannuel des terriers est donc très intéressant puisqu'il peut aussi nous permettre de faire la distinction entre un terrier secondaire et principal. En connaissant davantage l'écologie du blaireau en Alsace, nous participerons plus efficacement à sa protection.

## 6) D'autres informations sur les terriers suivis en 2017

### a) Un terrassier hors du commun

Les terriers suivis cette année ont en moyenne 11 gueules au total (actives/inactives) et quatre gueules actives. Il faut rappeler que la taille des terriers est influencée par le comportement de l'animal (instinct naturel au creusage, durée d'occupation) ainsi que des caractéristiques locales de l'habitat. Ces données peuvent donc être très différentes d'une région à une autre.

Nous pouvons noter les caractéristiques exceptionnelles d'un terrier suivi régulièrement qui compte plus de 100 gueules au total chaque année. Cette année, le nombre maximum de gueules actives est quant à lui de 30.

### b) Une cohabitation pacifique

Nous venons de voir que les terriers de blaireaux étaient plutôt spacieux. Mais ceux-ci n'en occupent qu'une partie et il est courant d'y observer d'autres habitants. En Europe, les espèces les plus fréquemment observées sont le Renard roux (*Vulpes vulpes*) et le Lapin de

Garenne (*Oryctolagus cuniculus*) (Do Linh San, 2006). L'Alsace ne déroge pas à cette règle : en 2017, la présence du renard a été signalée pour 67 terriers soit 9.8% des terriers suivis. Le lapin, quant à lui, semble moins présent, puisque sa présence n'a été attestée que pour huit terriers (1.2%). Pour finir, la présence d'une espèce très discrète nous a été signalée pour un terrier : un Chat forestier (*Felis silvestris silvestris*).

### c) L'emplacement des terriers

Nous pouvons maintenant nous demander quels sont les préférences des blaireaux pour s'installer et creuser leur terrier ?

D'après une première analyse des terriers suivis en 2017, dont nous avons la description (n= 334), nous pouvons affirmer que la majorité des terriers sont situés dans les forêts (48%) sur des portions de pente moyenne (71.5%). Même s'il peut subsister un biais d'échantillonnage et que nous nous sommes concentrés sur une partie seulement des terriers que nous connaissons, ces résultats correspondent aux exigences écologiques du blaireau. Les espaces boisés lui permettent de quitter et regagner discrètement son terrier tout au long de l'année et lui assure une tranquillité et une sécurité recherchée. Les racines des arbres peuvent aussi assurer un rôle de soutien pour le terrier. Les zones pentues sont préférentiellement choisies par le blaireau pour faciliter le drainage de l'eau et l'évacuation des déblais (Do Linh San, 2006).

Mais cette espèce possède aussi une grande capacité d'adaptation puisqu'on le retrouve dans les zones agricoles (20%), qui ne correspondent pas forcément aux préférences de l'espèce.

## IV) Informations complémentaires

### 1) Transmission des données

Il existe plusieurs façons de transmettre au GEPMA ses données relatives au blaireau. Certains observateurs peuvent ne pas savoir quel est le moyen le plus approprié pour faire part de leurs observations.

Historiquement, les informations étaient principalement transmises via les fiches de suivis en version papier. Il est toujours possible d'utiliser ce moyen, mais avec l'avancée de l'informatique ces fiches ne sont plus systématiquement proposées.

Afin de savoir quelles sont les autres possibilités et comment les utiliser, une **fiche technique** nommée « comment saisir ses données blaireau » a été réalisée. Ce fichier est annexé à cette enquête et est disponible auprès du GEPMA. L'arborescence en première page doit vous permettre de savoir quel moyen utiliser et des descriptions supplémentaires sont disponibles dans les pages suivantes. Jetez-y un œil !

Attention : le masque de saisie en ligne pour l'enquête blaireau sur ODONAT n'est plus disponible depuis 2017, merci de transmettre vos données par mail sous forme de fiche de suivi ou fichier Excel au GEPMA.

## 2) SIBA, Biodiv'Alsace et le nouvel observatoire régional pour la biodiversité

Dans la continuité de la parution des premières Listes rouges, ODONAT a mis en œuvre en 2005, un projet de **Suivi permanent d'Indicateurs de Biodiversité faunistique en Alsace (SIBA)**. Partant de ce travail, ODONAT a souhaité élargir ce suivi en créant en **2014** un **observatoire de la biodiversité régionale intitulé Biodiv'Alsace**. Biodiv'Alsace s'articulait autour de trois grandes thématiques : Espèces, Territoires et Connaissance. Il centralise les données issues de quatre volets, à savoir le suivi des 23 indicateurs de la biodiversité en Alsace (anciennement SIBA), la base de données faunistiques VisioNature (alimentée par [faune-alsace.org](http://faune-alsace.org)), l'Observatoire pilote des milieux lenticules d'Alsace par la technique de l'ADN environnemental, puis l'Enrichissement du programme par l'ajout de nouveaux indicateurs spécifiques.

En 2018, Biodiv'Alsace va laisser place au **nouvel observatoire régional pour la biodiversité (ORB)**. Ce projet est en cours de construction et nous espérons que le blaireau, qui faisait partie des 23 indicateurs faunistiques (appelé SIBA), sera à nouveau étudié.

## 3) Médiation

Le GEPMA et la LPO Alsace ont mis en place en 2007 un pôle « Médiation Faune Sauvage » au travers duquel de nombreux renseignements et conseils sont apportés aux particuliers et professionnels pour répondre à toutes les demandes concernant la faune

sauvage (renseignements sur un comportement jugé anormal, sur la présence d'une espèce à proximité d'habitations, conseil pour favoriser la cohabitation, gestion de conflits entre activités humaines et présence de la faune...).

En 2017, un poste en CDD a été créé au GEPMA pour répondre aux problématiques concernant le Blaireau européen et le Renard Roux. Des solutions sont apportées aux divers publics rencontrant des problèmes de cohabitation avec ces espèces (terrier dans des digues de protection contre les crues ou des remblais de voie ferrées, terriers présentant un risque pour l'exploitation de parcelles de cultures, renarde mettant bas dans un vide sanitaire...).

En 2017, 48 demandes concernant **le Blaireau européen** ont été traitées, ou sont en cours :

29% concernent des terriers au sein de cultures (vignes et maïs principalement) pouvant être dangereux pour l'exploitation des parcelles (affaissement ou renversement lors du travail avec les engins agricoles...).

26% concernent des problèmes avec des blaireaux se nourrissant dans des pelouses. Ces cas sont traités par envois de documentation et conseils pour empêcher les blaireaux d'accéder aux jardins.

16.5% concernent des remblais ou des digues de protection contre les crues. Cas souvent problématiques en plaine lorsque le milieu ne propose pas de solutions de repli pour les blaireaux.

16% concernent des problématiques en milieu urbain (friches, vide sanitaire, cimetières, etc.).

Enfin, 12.5% des cas sont des dérangements sur des terriers non problématiques mais proches des activités humaines. Ces cas sont traités en sensibilisant les acteurs à la présence de l'espèce.

En ce qui concerne les terriers de blaireaux présents dans les digues de l'III (Illhaeusern et Housen – Colmar), le partenariat démarré en 2015 avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin et les brigades vertes a été maintenu. Depuis l'automne 2017 le terrier artificiel construit à Housen est régulièrement occupé par du blaireau, mais des creusements continuent d'être découverts dans la digue. Ils sont tout de même moins nombreux qu'avant que le terrier artificiel ne soit construit. D'autres pistes sont en discussion avec le Conseil Départemental pour compléter les dispositifs existants.

En ce qui concerne **le Renard roux** neuf demandes ont été traitées ou sont en cours :

La grande majorité (six cas) concerne des renardes ayant mis bas dans un vide sanitaire, une cave ou tous autres abris à proximité immédiate des habitations. L'ensemble de ces cas a pu être traité sans mettre en péril l'élevage des jeunes (intervention uniquement lorsque les jeunes sont capables de se débrouiller en dehors de leur tanière).

Quelques autres cas (trois) concernaient seulement une inquiétude quant à la présence des renards en milieu urbain ou périurbain, ils ont été gérés par envois de documentation et sensibilisation à la présence de la faune sauvage en ville

## V) Conclusion

Nous pouvons nous féliciter du **nombre toujours grandissant de terriers de blaireaux connus** en Alsace. La vision de l'espèce et de sa répartition dans notre région, n'en est que plus globale. Cependant, nous invitons chaque observateur à être rigoureux et à **noter toutes les informations nécessaires au suivi des sites**, en particulier lorsque la transmission des résultats est faite via faune-alsace.

De plus, l'important est de **pérenniser le suivi sur le long terme**. Le nombre de sites suivis est en augmentation, mais il y a encore de nombreux sites connus non suivis régulièrement. Ainsi, les observateurs souhaitant accroître leur liste de terriers peuvent prendre en charge des terriers connus mais non suivis proches de chez eux.

Nous tenons à rappeler que votre action permet de mettre en lumière l'état des populations de blaireaux en Alsace et contribue à la fois à mieux comprendre la biologie de cet animal discret mais aussi à sensibiliser le grand public. Grâce à vous, ce suivi fait partie des plus importants pour l'espèce au niveau national et la dynamique des bénévoles autour de ce projet est de plus en plus importante.

## VI) Remerciements



Tout d'abord nous tenons à **remercier l'ensemble des bénévoles de l'Enquête Blaireau** qui ont parcouru la région pour nous transmettre toutes les informations liées aux terriers de blaireaux. Merci également ainsi qu'à Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) pour sa participation à l'enquête et à Diane VALIENNE et Théo CONSTANT pour leur important travail de coordination. Merci également à Jérémy LA MOTTE pour son investissement dans le cadre de la médiation.

## VII) Contact

**Adresse postale : 8 rue Adèle Riton – 67000 STRASBOURG**

**Téléphone : 03 88 22 53 51**

**Courriel : [contact@gepma.org](mailto:contact@gepma.org)**

**Site internet : <http://gepma.org>**

**[Rejoignez-nous sur Facebook !](#)**

## VIII) Bibliographie

Do Linh San, Emmanuel, *Le blaireau d'Eurasie: description, comportement, vie sociale, protection, observation*, Paris, Delachaux & Niestlé, 2006, 224 p.

Groupe d'Étude et de Protection des Mammifère d'Alsace (GEPMA), *Suivi des populations de Blaireau d'Europe dans Suivi des Indicateurs de la Biodiversité en Alsace, Rapport annuel 2004 : Analyse rétrospective des indicateurs*, ODONAT (coord.), 2004, p 17-23.

